



JUGEMENT DU 2 Septembre 2020
5ème Chambre

N° PCL : 2020J00491
SAS TBCA - TRAVAUX BATIMENTS CONSTRUCTIONS AQUITAINE
N° RG: 2020P00475

DEBITEUR

SAS TBCA - TRAVAUX BATIMENTS CONSTRUCTIONS
AQUITAINE 65 Route du Bord de l'Eau 33270 Bouliac

RCS BORDEAUX 808 075 832 - 2014 B 4504

Représentant légal : Cécilia PEREIRA Présidente,
demeurant 9 rue René Descartes 33150 CENON

Comparaissant,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision réputée contradictoire et en premier ressort,

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de
l'audience du 19 Août 2020 en chambre du Conseil,
renvoyée à celle du 2 Septembre 2020, où siégeaient
Messieurs Pierre GUINCHARD, Président de Chambre,
Claude GE, Alexandre BAUMBERGER, Juges, assistés
de Madame Julie GASCHARD, Greffier d'audience,

Le Ministère public avisé,

Délibérée par les mêmes Juges,

Prononcée à l'audience publique du 2 Septembre 2020,

La minute du présent jugement est signée par
Monsieur Pierre GUINCHARD, Président de Chambre
et par Madame Julie GASCHARD, Greffier d'audience.

N° RG : 2020P00475

N° PC : 2020J00491

Le 7 Août 2020, la société TBCA - TRAVAUX BATIMENTS CONSTRUCTIONS AQUITAINE SAS a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

La société, qui est identifiée sous le n° 808 075 832 RCS BORDEAUX (2014 B 4504), a pour activité déclarée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux : activité de maçonnerie générale, tous travaux du bâtiment.,

Constituée sous la forme de SAS, elle est donc commerciale de par sa forme et son objet et a son siège dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en chambre du conseil, la société TBCA - TRAVAUX BATIMENTS CONSTRUCTIONS AQUITAINE SAS a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en chambre du conseil que :

- l'actif est nul et le passif s'élève à 83.286,00 euros,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- au 31 Août 2018, le chiffre d'affaires s'élevait à 334.519,00 euros et les bénéfices s'élevaient à 41.589,00 euros
- aucun salarié n'est employé et ne l'a été au cours des six derniers mois,

La société TBCA - TRAVAUX BATIMENTS CONSTRUCTIONS AQUITAINE SAS a indiqué qu'elle considérait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

La société TBCA - TRAVAUX BATIMENTS CONSTRUCTIONS AQUITAINE SAS est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,



La situation de fait corroborée par les propres déclarations du dirigeant est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,

Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 suivants du code de commerce et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies. Il sera donc fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les seuils prévus par l'article L 644-5 et fixés par l'article D 641-10 du code de commerce sont dépassés. La clôture de la liquidation judiciaire sera donc prononcée au plus tard dans le délai d'un an à compter de la présente décision,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

PAR CES MOTIFS

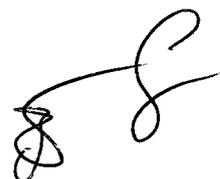
Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Constata l'état de cessation des paiements de la société TBCA - TRAVAUX BATIMENTS CONSTRUCTIONS AQUITAINE SAS,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

La société TBCA - TRAVAUX BATIMENTS CONSTRUCTIONS AQUITAINE SAS, au capital de 1.000,00, identifiée sous le n° 808 075 832 RCS BORDEAUX (2014 B 4504), dont le siège social est à 65 Route du Bord de L'Eau (33270) Bouliac , exerçant une activité de : activité de maçonnerie générale, tous travaux du bâtiment à 65 Route du Bord de L'Eau (33270) Bouliac,



conformément aux dispositions du chapitre 1^{er} du titre IV du livre VI du code de commerce,

Fixe provisoirement au 12 Mars 2020 la date de cessation des paiements,

Dit qu'il sera fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Nomme Monsieur Max CHAFFIOL, Juge Commissaire et Monsieur Franck CHANQUOY, Juge commissaire suppléant,

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX en qualité de Liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Jean-Denis SILVESTRI,

Confie en application de l'article L 641-2 alinéa 2 du code de commerce au liquidateur la mission de réaliser l'inventaire dans cette procédure,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Dit que le Tribunal prononcera la clôture de la liquidation judiciaire au plus tard dans le délai d'un an à compter de la présente décision,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 641-6 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 641-7 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. J. CHAFFIOL', with a long horizontal stroke extending to the left and a small arrow-like flourish at the end.